

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE
HUITIEME LEGISLATURE

LOI N°012-2021/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2020-009/PRES DU 21 AOUT 2020 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE
FINANCEMENT COMPOSE DU CREDIT N°6610-BF ET DU DON
N°D609-BF CONCLU A OUAGADOUGOU, LE 29 JUIN 2020,
ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE
FINANCEMENT DU PROGRAMME D'IDENTIFICATION UNIQUE
POUR L'INTEGRATION REGIONALE ET L'INCLUSION EN
AFRIQUE DE L'OUEST (WURI)**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 19 avril 2021

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-009/PRES du 21 août 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du crédit n°6610-BF et du don n°D609-BF conclu à Ouagadougou, le 29 juin 2020, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Programme d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de L'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 19 avril 2021

Le Secrétaire de séance


Blaise DALA

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Vice-président


Abdoulaye MOSSE

